

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Ghislaine ALLEX.

Secrétaire de la séance : Madame Evelyne HEITZMANN

Présents : Madame Ghislaine ALLEX Madame Evelyne HEITZMANN Monsieur Marcel MONTEL Monsieur Alexandre CAYZAC Monsieur Noël CURTIL Madame Andréa AUBERT Monsieur Laurent GERIN Madame Stéphanie MAZOYER Monsieur Joffrey SARRAT Madame Laura DUREUIL

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Florian GALLETTI

Ordre du jour :

Informations :

- Isolation logement de Mont
- devis pour évacuer le dépôt sauvage de pneus
- désignation responsable dans diverses commissions communales
- Rencontre Sous Préfète / élus du 20 mai
- Réunion communes forestières du 29 mai
- C.C.C. 01 juin

Délibérations :

1. Elections délégués pour les élections sénatoriales
2. Fixation des orientations et crédits affectés à la formation des élus
3. Désignation du correspondant défense (CORDEF)
4. SYDESL : audit énergétique ancienne poste
5. A.T.D. : demande de sollicitation dossier ancienne poste

Informations :

Isolation logement de Mont : Suite au diagnostic de performance énergétique (D.P.E.) du logement de Mont il est nécessaire de revoir l'isolation des combles et à l'enlèvement du poêle à bois actuel. L'entreprise DUBOIS de Charnay les Mâcon sera sollicitée pour l'isolation des combles par soufflage. Cette opération sera financée par les C.E.E. (Certificat Economie d'Énergie).

Dépôt sauvage de pneus : Les sociétés EPUR et ALPHA recyclage ont été sollicitées pour un devis de mise à disposition de bennes afin d'évacuer le dépôt sauvage de pneus. La société ALPHA recyclage ne peut prendre en charge les pneus ayant une jante. Un devis a été signé avec la société EPUR, l'enlèvement a eu lieu ce jeudi 4 juin. Le coût de l'opération sera calculé en fonction du tonnage livré et à la charge financière de la commune.

Désignation responsables dans diverses commissions communales :

- Bâtiments communaux : Mme ALLEX / Mr CURTIL
- Voirie et eaux pluviales : Mr CURTIL / Mr MONTEL
- Chemin de randonnée : Mr CAYZAC / Mr GERIN
- Cadre de vie environnemental : Mme AUBERT / Mme HEITZMANN
- Fleurissement : Mme AUBERT / Mme DESCOMBES
- Bois et affouages : Mr CURTIL / Mr HEITZMANN
- Cadre de vie social : Mme AUBERT / Mme HEITZMANN
- Communication : Mr CAYZAC / Mme AUBERT
- Prévention sécurité : Mr GERIN / Mme ALLEX
- Cimetière : Mme ALLEX / Mr SARRAT
- Budget/finances : Mr MONTEL / Mme ALLEX

Rencontre Sous-Préfète / élus du 20 mai : Madame le maire et Mr MONTEL étaient présents. Plusieurs thématiques ont été abordées : Le rôle du maire, l'aménagement du territoire, emploi et France travail..... Présentation des différents services publics : DDT, DDFIP, Police, Gendarmerie, services préfectoraux.

Réunion communes forestières du 29 mai : Mr MONTEL et Mr CURTIL se sont rendus à cette réunion. Les thèmes abordés :

- Renouvellement du bureau
- Document aménagement établi pour chaque commune pour la plantation en collaboration avec ONF
- Renouvellement des plantations et diversifications et équilibre pour la faune et du au réchauffement climatique

Mr MONTEL a évoqué le sujet des forêts classées "biens sans maître".

C.C.C. du 1^{er} juin : Les sujets principaux évoqués ont été :

- Désignation de représentants dans diverses commissions/organismes
- Augmentation taxe de séjour pour 2027
- Diverses conventions signées
- Signature du contrat territorial d'accueil et d'intégratio

Le tirage annuel des Jurés d'Assises aura lieu le mardi 16 juin à Cluny.

Projet antenne FREE : Un technicien rencontrera les membres du conseil le mardi 9 juin.

L'entreprise BERTRAND travaille actuellement sur la toiture de l'Eglise.

Mr MONTEL a fait un point financier aux membres du conseil.

Mr CURTIL a abordé les nombreux travaux à effectuer par l'employé communal en période estivale par rapport à son temps de travail. Actions citoyennes envisagées pour certains sites de la commune.

Délibérations du conseil :

1. Sollicitation A.T.D. 71 pour projet de réhabilitation bâtiment ancienne poste (N° DE_030_2026)

Vu la délibération N° 2011_147 du conseil municipal de la commune de Cortevaix en date du 16/09/2011, portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Considérant ce qui suit :

Ce bâtiment de caractère d'avant 1948, est composé de deux logements situés sur deux niveaux, un au RDC et un au 1^{er} étage, d'une surface totale habitable de 150 m² ainsi que d'un jardin arboré. Ce bâtiment n'est pas situé en secteur sauvegardé.

Le logement du RDC a été partiellement rénové en intérieur il y a environ une dizaine d'année mais sans en améliorer l'isolation, le logement du 1^{er} étage actuellement vacant, en très mauvais état ne peut être actuellement loué et devra faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation avant sa remise sur le marché locatif.

Ainsi, nous envisageons des travaux d'isolation sur l'enveloppe du bâtiment afin d'améliorer ses performances énergétiques, et de rénovation intérieure des deux logements et éventuellement étudier l'opportunité de panneaux photovoltaïques.

Afin de donner un point de départ au dossier, un audit énergétique sera conduit par le SYDESL (devis du 5 mai 2026 validé par délibération du 5 juin 2026)

Considérant que la Commune de Cortevaix a vérifié détenir la compétence pour porter le projet dont il s'agit ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : DIT que la commune de Cortevaix est compétente pour porter le projet de réhabilitation du bâtiment ancien poste ;

Article 2 : APPROUVE le principe du lancement du projet de réhabilitation du bâtiment ancienne poste et les les objectifs qui lui sont attachés ;

Article 3 : CONFIRME la viabilité économique du projet de réhabilitation du bâtiment ancienne poste et la capacité financière (en fonctionnement et en investissement) de la commune de Cortevaix à prendre en charge ledit projet ;

Article 4 : AUTORISE le maire ou son représentant à saisir l'ATD71 en vue d'assister la commune de Cortevaix dans la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment ancienne poste ;

Article 5 : DE DIRE que Madame le Maire ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 6 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Délibération : adoptée

2. Elections délégués pour les élections sénatoriales (N° DE_027_2026)

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 30 minutes,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 12 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme ALLEX Ghislaine, Mr MONTEL Marcel et Mme DUREUIL Laura, Mme AUBERT Andréa. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

La candidature enregistrée :

- Mr GERIN Laurent

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GERIN Laurent : 10 voix

M. GERIN Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élections des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mr CAYZAC Pierre Alexandre
- Mme ALLEX Ghislaine
- Mr SARRAT Joffrey

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr CAYZAC Pierre Alexandre : 10 voix
- Mme ALLEX Ghislaine : 10 voix
- Mr SARRAT Joffrey : 10 voix

Mr CAYZAC Pierre Alexandre, Mme ALLEX Ghislaine et Mr SARRAT Joffrey ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

Délibération : adoptée

3. Orientations et crédits affectés à la formation des élus (N° DE_028_2026)

Madame la maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus avec une prise en charge par la commune ;

Le conseil municipal, par : **10 voix POUR, DECIDE à l'unanimité** que la formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :

- Politiques publiques et actions locales
- Développement et aménagement du territoire / transition écologique
- Communication
- Finances

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 600 euros, ce qui correspond à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal. Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant.

AUTORISE Madame Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

4. Désignation du correspondant défense (N° DE_029_2026)

Le « correspondant défense » est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Désignation du conseiller municipal qui sera chargé de remplir cette fonction.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, **APPROUVE A L'UNANIMITE** et **DESIGNE** Mr GERIN Laurent, conseiller municipal "correspondant défense".

Délibération : adoptée

5. SYDESL : audit énergétique logement ancienne poste (N° DE_033_2026)

Madame le Maire soumet une proposition financière du SYDESL d'un montant de 1 260,00 € T.T.C. pour effectuer l'audit énergétique du bâtiment de l'ancienne poste à son conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition financière établie par le SYDESL pour l'audit énergétique du logement au 1er étage de l'ancienne poste.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document afférent.

Délibération : adoptée

Séance levée à 21h25.

Madame Ghislaine ALLEX
Président de séance

Madame Evelyne HEITZMANN
Secrétaire de séance

